

N°27-69-2023



Département  
des Hautes Alpes  
Arrondissement de  
BRIANCON

L'an Deux Mille Vingt-trois, le 19 septembre  
sous la Présidence de Monsieur Jean Marie REY  
le Conseil Syndical, convoqué le 09 août 2023  
s'est réuni en Mairie de SAINT CHAFFREY

Étaient présents :

**Pour SAINT CHAFFREY :**

Madame Corinne CHANFRAY, Vice-Présidente  
Monsieur Nicolas GALLIANO, titulaire  
Monsieur Nicolas FAURE, titulaire  
Madame Martine ALYRE, titulaire  
Madame Marine MICHEL, suppléante

**Pour LA SALLE LES ALPES :**

Monsieur Emeric SALLE, Vice-Président  
Monsieur Jean Michel DELABANO, titulaire  
Monsieur Paul FIGVED, titulaire  
Monsieur Gilles PERLI, suppléant

Nbre de titulaires en exercice : 12  
Nbre de membres présents : 13  
Nbre de membres ayant pris  
Part au vote : 10

**Pour LE MONETIER LES BAINS :**

Monsieur Jean Marie REY, Président  
Madame Marielle BOY, titulaire  
Monsieur Jean-Michel BRUNET, titulaire  
Madame Gabrielle GUIBERT, suppléante

Monsieur Nicolas FAURE est Secrétaire de séance

**OBJET : ADHESION À L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES HAUTES-ALPES  
IT05 SIVM SERRE CHEVALIER**

*Vu* l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « *Le Département, des Communes et des Etablissements Publics Intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier* »,

*Vu* la délibération du Conseil Général des Hautes-Alpes instituant l'agence technique départementale dénommée IT 05 (Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes) au service des collectivités, en date du 22 octobre 2013 ;

*Vu* les statuts adoptés par l'Assemblée Générale constitutive de l'établissement public IT05 le 28 janvier 2014, modifiés lors de l'Assemblée Générale du 3 mai 2022 ;

*Vu* la délibération du Conseil d'Administration d'IT05 du 25 octobre 2022 fixant les cotisations d'adhésion forfaitaire et annuelle à 200 € TTC ;

**AR Prefecture**

005-240500082-20230919-27692023-DE  
Reçu le 25/09/2023

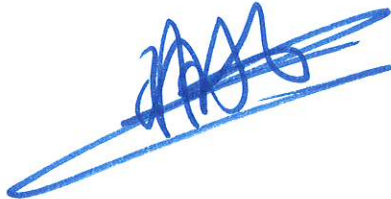
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour le Syndicat de recourir aux services d'IT05 ;

**DECIDE :**

- d'adhérer à IT05 pour l'ensemble des prestations (hors assainissement) ;
- d'approuver les statuts d'IT 05 ;
- désigne Monsieur REY Jean-Marie pour représenter le Syndicat auprès de l'établissement public administratif IT05.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

**Nicolas FAURE**  
Secrétaire de séance



**Jean-Marie REY**  
Président du SIVM

